

## **Être enseignant à l'étranger**

Pour un titulaire de l'Éducation nationale qui désire enseigner à l'étranger, trois types de postes sont possibles :

– Les expatriés, obligatoirement titulaires de l'Éducation nationale, sont recrutés hors du pays d'affectation par l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), pour une période de trois ans renouvelable une fois par tacite reconduction.

Les conditions salariales étant très intéressantes, pour des raisons d'économie, ces postes sont peu à peu transformés en postes de résidents.

– Les résidents, eux aussi obligatoirement titulaires de l'Éducation nationale, sont recrutés dans le pays d'affectation par l'AEFE ; ils doivent résider dans le pays depuis au moins 3 mois ou suivre leur conjoint. Ils sont recrutés pour une période de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction.

– Les recrutés locaux sont employés directement par l'établissement scolaire, avec un contrat (donc un salaire) conforme au droit local. Ces postes sont ouverts à tous.

Les modalités de candidature varient en fonction de la situation initiale et du type de poste brigué ; le site de l'AEFE donne le détail des conditions à remplir.

L'agence pour l'enseignement français à l'étranger est l'établissement public national à caractère administratif qui gère, sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, les écoles, collèges et lycées homologués par le ministère de l'Éducation nationale, appelés établissements scolaires français à l'étranger.

L'alliance française bénéficie du détachement des titulaires de l'Éducation nationale pour les postes de direction ; certains postes sont également ouverts à des non-titulaires de l'Éducation nationale, mais il faut être spécialisé dans l'enseignement du français à des étrangers, donc avoir suivi une formation en FLE, français langue étrangère.

La coopération est un autre biais pour enseigner à l'étranger : dans le cadre d'un accord avec un autre pays, l'État français peut faire appel à des coopérants pour des missions culturelles, techniques ou scientifiques. Ces postes se trouvent pour la plupart en Afrique, qui depuis forme de plus en plus ses propres enseignants.

Être assistant :

Pour être assistant, il faut avoir au moins un niveau DEUG en langue étrangère, être âgé de 20 à 30 ans et être de préférence célibataire pour demander un poste d'assistant dans un établissement du second degré. À noter : les pays anglophones exigent souvent un niveau licence.

Le travail d'assistant consiste à seconder un professeur de français, pendant 12 heures par semaine durant 8 à 9 mois ; il s'agit de donner des cours de conversation aux élèves, de les initier à la civilisation française, éventuellement de les aider à préparer les diplômes ou certificats de langue française. 2 500 postes sont à pourvoir chaque année dans les 16 pays participant à cet échange : Allemagne, Autriche, Argentine, Australie, Canada, Colombie, Costa Rica, Espagne, États-Unis, Italie, Irlande, Mexique, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Suisse alémanique et Venezuela.

Pour être lecteur, il faut au minimum une maîtrise en langue étrangère ; être lecteur consiste à assurer les travaux pratiques dans une université étrangère pendant 12 heures hebdomadaires. La meilleure voie reste la formation en FLE, dispensée dans la plupart des universités, par l'Alliance française de Paris ou bien sous forme de stages par des centres de formation FLE.

(novembre 2009)